



APPEL D'OFFRES PUBLIC TP2019-17

RACCORDEMENT DU PUIFS FE01-2016 AU RÉSEAU D'AQUEDUC SECTEUR TERRASSES SAINT-DENIS

La municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard demande des soumissions pour des travaux de raccordement d'un puits au réseau d'aqueduc municipal. Les travaux comprennent le raccordement du puits FE01-2016 au réseau d'aqueduc, la construction d'un bâtiment, des travaux de raccordements électriques, de contrôle et de mécanique de procédé.

Les documents de soumission sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres seao (www.seao.ca).

En plus de se conformer aux autres exigences des documents de l'appel d'offres, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin et remise sous pli cacheté avec l'inscription «**TP2019-17 Raccordement du puits FE01-2016 au réseau d'aqueduc**» et doit être accompagnée :

- D'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé équivalant à 10 % du montant de la soumission en faveur de la municipalité et valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'ouverture des soumissions;
- D'une lettre d'intention de la part d'une compagnie autorisée à se porter caution et s'engageant à fournir un cautionnement d'exécution équivalant à 50 % du montant du contrat, ainsi qu'une garantie de paiement des gages, matériaux et main-d'oeuvre équivalant à 50 % du montant du contrat.

L'entreprise doit également se conformer aux restrictions et conditions suivantes :

- L'Entreprise doit être titulaire d'une licence émise par la R.B.Q. et qui est « sans indication de restriction au sens de la Loi sur le bâtiment aux fins de l'obtention d'un contrat public ».
- L'Entreprise ne doit pas avoir été déclarée coupable à l'égard de la L.E.R.M., la Loi électorale (L.R.Q., c. E-2.3) et la Loi sur les élections scolaires et son nom ne doit pas être inscrit sur le registre du D.G.E. à cet effet.
- L'Entreprise doit fournir son attestation fiscale émise par Revenu Québec. Aussi l'entrepreneur devra soumettre, avant le début des travaux, une liste de ses sous-traitants comprenant notamment le numéro et la date de délivrance de l'attestation fiscale de ceux-ci.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS :

Les soumissions concernant le présent appel d'offres doivent être présentées **au plus tard à 10 h le 14 juin 2019**. Elles devront être adressées à : Monsieur Benoit Mongeau, directeur des travaux publics et ingénierie, Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, 1881, chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard (QC) J0T 2B0

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement, immédiatement après l'expiration du délai pour leur présentation. La municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et cela sans encourir aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Saint-Adolphe-d'Howard, le 22^e jour du mois de mai 2019

Benoit Mongeau
Directeur des travaux publics et de l'ingénierie